

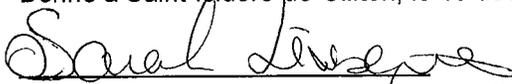
Projet de règlement 2024-180 sur le traitement des membres du conseil municipal

Avis public

En vertu de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus (L.R.Q. chapitre T-11.001) est par la présente donnée par la soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité :

- qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil du 02 décembre 2024;
- que ce projet de règlement prévoit une rémunération annuelle de 11 849,76 \$ versée au maire et une rémunération annuelle de 3 948.00 \$ versée aux conseillers;
- que ce projet de règlement prévoit une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération;
- que ce projet de règlement prévoit que la rémunération des membres du conseil est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.
- que cette indexation est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre;
- que ce règlement prévoit une rémunération additionnelle de 41.62 \$ par semaine lorsque le maire est présent au bureau municipal;
- que ce règlement prévoit une compensation pour la perte de revenu lors de cas exceptionnels au montant de 150\$ pour une journée complète et de 50\$ pour une soirée;
- que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, mais a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, tel que le permet l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;
- que ce règlement sera adopté lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le 13 janvier 2024 à la place Auckland au 22, rue de l'Église à 19h00;
- que, en 2024, la rémunération régulière maximale du maire s'élève à 11 617.44 \$ et son allocation de dépenses atteint 5 808.72 \$ et que la rémunération maximale d'un conseiller s'élève à 3 870.60 \$ et son allocation de dépenses atteint 1 935.30 \$.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 10 décembre 2024

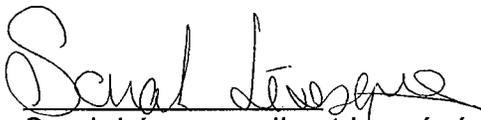


Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil étant le bureau municipal et la Coop de solidarité, le 10 décembre 2024. L'avis public se retrouve aussi sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 décembre 2024.



Sarah Lévesque directrice générale greffière-trésorière